

11353/17

(OR. en)

PRESSE 44  
PR CO 44

## RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3557e session du Conseil

### Affaires étrangères

Bruxelles, le 17 juillet 2017

Présidente **Federica Mogherini**  
Haute représentante pour les affaires étrangères et la  
politique de sécurité

# P R E S S E

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

### POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Stratégie globale de l'UE.....	3
République populaire démocratique de Corée .....	4
Libye .....	6
Migrations.....	7

### AUTRES POINTS APPROUVÉS

#### *AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

– Nouvelle mission PSDC civile à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité en Iraq .....	8
– Sanctions de l'UE à l'encontre de la Syrie .....	8
– Relations UE-Pakistan.....	10
– Faire face au risque de famine.....	10
– L'UE aux Nations unies.....	11
– Relations UE-Liban.....	11
– Relations UE-ASEAN.....	11
– Sanctions de l'UE à l'encontre de la Libye .....	11
– Sanctions de l'UE à l'encontre de la Corée du Nord.....	12
– Sanctions à l'encontre de la République démocratique du Congo .....	12
– Rapport sur la politique étrangère et de sécurité commune.....	12
– Relations avec le Kosovo .....	12

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

### Stratégie globale de l'UE

Le Conseil a tenu un débat sur la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE. Les ministres des affaires étrangères ont fourni des orientations sur les **priorités pour la période 2017-2018**, convenant que celles-ci devraient comprendre aussi bien un suivi des axes de travail de la première année que de nouvelles initiatives.

En s'appuyant sur le travail remarquable accompli au cours de la première année, les ministres sont convenus que l'UE devrait continuer de renforcer sa coopération dans le domaine de la **sécurité et de la défense**, y compris en mettant prochainement en place une coopération structurée permanente (CSP) ambitieuse et large. Les ministres ont également pris note de l'importance des travaux accomplis concernant le **lien interne/externe**, les migrations et la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'en matière de lutte contre les menaces hybrides. Les progrès réalisés par l'UE pour aider les pays partenaires à faire preuve de capacité d'adaptation, notamment dans le voisinage, et son **approche intégrée** ont également été mis en évidence, ainsi que les **communications stratégiques** et la diplomatie publique.

Les ministres des affaires étrangères se sont en outre accordés sur deux nouvelles voies à explorer pour la suite des travaux en 2017-2018:

- le soutien à la **gouvernance mondiale**, en particulier aux Nations unies, y compris la mise en œuvre de l'**accord de Paris** et les **objectifs de développement durable**, ainsi que la relance de l'effort global en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires; et la poursuite de l'amélioration de la cybersécurité;
- le soutien aux **organisations régionales** et aux **relations de coopération** entre régions et avec l'UE, y compris le renforcement de l'engagement politique de l'UE dans les **Balkans occidentaux**, l'approfondissement des relations avec les partenaires de l'Est dans le cadre du **Partenariat oriental** et le renforcement de notre partenariat avec l'Afrique, en particulier grâce à l'approche intégrée au **Sahel et dans la Corne de l'Afrique**.

[Stratégie globale de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité \(site web\)](#)

**République populaire démocratique de Corée**

Le Conseil a débattu de la situation en République populaire démocratique de Corée et il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. La République populaire démocratique de Corée (RPDC) a continué d'accélérer ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques, procédant tout récemment encore, le 4 juillet 2017, au tir d'un missile de portée intercontinentale. Le Conseil condamne avec force ces actes, qui constituent des violations flagrantes des obligations internationales incombant à la RPDC au titre de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et mettent gravement en péril la paix et la sécurité internationales.
2. Les actions menées par la RPDC sapent le régime mondial de non-prolifération et de désarmement, que l'UE soutient résolument depuis des décennies, et mettent en exergue la nécessaire universalisation du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.
3. Le Conseil appelle instamment la RPDC à se conformer immédiatement, pleinement et sans conditions aux obligations qui sont les siennes en vertu de l'ensemble des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et à s'abstenir de toute nouvelle provocation susceptible d'aggraver les tensions aux niveaux régional et mondial.
4. De tous ceux appliqués actuellement, le régime de sanctions que l'UE a instauré à l'encontre de la RPDC est l'un des plus restrictifs. Le Conseil, en concertation étroite avec ses principaux partenaires et dans le prolongement des délibérations du Conseil de sécurité de l'ONU, étudiera d'autres réponses appropriées à apporter, notamment au moyen de nouvelles mesures restrictives autonomes. Rappelant la résolution 2321 (2016) du Conseil de sécurité de l'ONU, le Conseil se déclare préoccupé par les activités que le régime de la RPDC entreprend pour engranger des devises fortes destinées à financer ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques, et appelle les États à faire preuve de vigilance.
5. Le Conseil soutient le rôle de premier plan joué par la République de Corée et se rallie à l'appel lancé par cette dernière pour que la RPDC s'engage dans un dialogue crédible et constructif, notamment au moyen de mesures visant à instaurer un climat de confiance, afin de désamorcer les tensions et de prendre des initiatives en vue de la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne et de la mise en œuvre pleine et entière de l'ensemble des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU. L'UE est prête à soutenir un tel processus, en concertation avec ses principaux partenaires.

6. Le Conseil est fermement convaincu que l'objectif d'une paix durable et de la dénucléarisation de la péninsule coréenne doit être atteint par des voies pacifiques. Le Conseil réaffirme la politique de dialogue critique menée par l'UE à l'égard de la RPDC, qui conjugue pression et sanctions ainsi que d'autres mesures, tout en laissant la porte ouverte à la communication et au dialogue. La politique de dialogue critique menée par l'UE constitue non une fin en soi mais un moyen d'amener la RPDC à respecter pleinement les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU en abandonnant ses programmes d'armes nucléaires, d'armes de destruction massive et de missiles balistiques de façon complète, vérifiable et irréversible, et de réaliser des progrès sur l'ensemble des autres sujets de préoccupation. Le Conseil demande instamment à la RPDC de réaliser des progrès crédibles en ce qui concerne le respect de ses obligations en matière de dénucléarisation, de manière à rendre possibles des négociations conduisant à une solution pacifique.
7. Le Conseil insiste sur l'importance que revêt, face à ce défi, l'unité de la communauté internationale. Une coopération plus étroite avec l'ensemble des partenaires clés de l'UE dans la région et de par le monde est à cet égard essentielle, y compris par le renforcement des activités d'information et un soutien en faveur de la mise en œuvre intégrale par l'ensemble des pays des sanctions décidées par les Nations unies.
8. Les programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques de la RPDC détournent les ressources des investissements nécessaires dans le développement et les réformes en matière économique et sociale, qui bénéficieraient à la population de la RPDC dans son ensemble. Dans ce contexte, le Conseil soutient l'aspiration de la République de Corée à relancer le dialogue inter-coréen sur les questions humanitaires.
9. Le Conseil déplore les violations permanentes et graves des droits de l'homme commises par le régime de la RPDC et est déterminé à continuer d'œuvrer avec ses partenaires pour dénoncer ces violations, amener leurs auteurs à en répondre devant la communauté internationale et maintenir la pression sur la RPDC pour qu'elle mette un terme aux violations des droits de l'homme dont elle se rend coupable."

## Libye

Le Conseil a adopté des conclusions sur la Libye. **L'UE se félicite vivement de la nomination**, en tant que nouveau représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, **de Ghassan Salamé**, dont le rôle de médiateur, fondé sur l'accord politique libyen, sera central.

Dans ces conclusions, l'UE se déclare consciente que les violences récentes menacent la stabilité de la Libye. L'UE est convaincue que **la crise libyenne ne saurait être réglée par le recours à la force**. Le Conseil réaffirme qu'il soutient résolument l'accord politique libyen, ainsi que le Conseil de la présidence et le gouvernement d'entente nationale, dirigé par le Premier ministre Fayez Sarraj, qui ont été mis en place au titre dudit accord comme les seules autorités gouvernementales légitimes du pays. L'UE appelle l'ensemble des groupes armés à s'abstenir de tout acte de violence, à prendre l'engagement de se démobiliser et à reconnaître les autorités investies par l'accord politique libyen comme les seules autorités en droit de contrôler les forces de défense et de sécurité de la Libye.

[Lire le texte complet des conclusions du Conseil sur la Libye](#)

### Actions PSDC

Le Conseil est aussi convenu de proroger la mission PSDC **EUBAM Libya** jusqu'au 31 décembre 2018. L'EUBAM Libya aide actuellement les autorités libyennes et entretient un dialogue avec elles dans le domaine de la gestion des frontières, du contrôle de l'application des lois et de la justice pénale, en mettant particulièrement l'accent sur le sud de la Libye. La mission travaillera également à la planification d'une éventuelle mission civile sur le renforcement des capacités et l'assistance en cas de crise.

En outre, le Conseil a souligné l'importance de l'opération Sophia. **L'EUNAVFOR MED opération Sophia** est l'opération navale lancée par l'UE pour démanteler le modèle économique des passeurs et des trafiquants d'êtres humains dans la partie sud de la Méditerranée centrale. L'opération s'est également vu assigner deux tâches de soutien, à savoir former la marine et les garde-côtes libyens et contribuer à la mise en œuvre de l'embargo des Nations unies sur les armes.

## Sanctions

Afin de poursuivre le démantèlement du modèle économique des passeurs et des trafiquants d'êtres humains, le Conseil a instauré des **restrictions à l'exportation vers la Libye et à la fourniture à ce pays de canots gonflables et de moteurs hors-bord**. Les États membres de l'UE disposeront désormais d'une base juridique pour empêcher l'exportation vers la Libye ou la fourniture à ce pays de ces articles, lorsqu'il existe des motifs raisonnables de penser qu'ils seront utilisés par des passeurs et des trafiquants d'êtres humains. Les restrictions s'appliqueront également aux canots gonflables et aux moteurs qui transitent par l'UE à destination de la Libye. Les restrictions adoptées aujourd'hui n'empêcheront pas l'exportation ou la vente de ces biens lorsqu'ils sont destinés à des utilisations légitimes par la population civile, par exemple les pêcheurs, qui peuvent avoir besoin de moteurs pour leurs bateaux.

[Trouver des solutions aux pressions migratoires \(informations générales\)](#)

## Migrations

Les ministres des affaires étrangères ont discuté de la question des migrations, en se concentrant sur la situation le long de la **route de la Méditerranée centrale**, en présence de M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, et de M. William Lacy Swing, directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations.

## AUTRES POINTS APPROUVÉS

### AFFAIRES ÉTRANGÈRES

#### **Nouvelle mission PSDC civile à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité en Iraq**

Le Conseil a adopté un concept de gestion de crise relatif à une nouvelle mission PSDC civile en Iraq.

La mission s'emploiera principalement à aider les autorités iraqiennes à mettre en œuvre les aspects civils de la stratégie iraqienne de sécurité. Des experts de l'UE fourniront conseils et assistance dans des domaines d'action prioritaires répondant aux besoins des autorités compétentes.

La stratégie de sécurité nationale vise à doter l'État d'institutions qui soient en mesure de renforcer la sécurité et la paix et de prévenir les conflits dans le cadre de l'État de droit, et elle décrit un certain nombre de menaces contre la sécurité nationale, telles que le terrorisme, la corruption, l'instabilité politique et les clivages ethniques ou confessionnaux.

En réponse à une demande de soutien faite par les autorités iraqiennes dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité civile et conformément aux conclusions du Conseil du 19 juin sur l'Iraq, l'UE a décidé de préparer une mission PSDC civile à Bagdad. L'adoption d'un concept de gestion de crise constitue la première étape du lancement d'une nouvelle mission PSDC, après laquelle les préparatifs de déploiement débutent.

[Conclusions du Conseil du 19 juin 2017 sur l'Iraq](#)  
[Délégation de l'UE en Iraq](#)

#### **Sanctions de l'UE à l'encontre de la Syrie**

Le 17 juillet 2017, le Conseil a ajouté **16 personnes** à la liste des personnes visées par des mesures restrictives instaurées par l'UE à l'encontre du régime syrien. L'UE a inscrit ces 16 personnes en raison de leur rôle dans la mise au point d'**armes chimiques** et leur utilisation **à l'encontre de la population civile**, conformément à sa politique de lutte contre la prolifération des armes chimiques et leur utilisation. Parmi ces personnes figurent 8 militaires haut gradés et 8 scientifiques impliqués dans la prolifération et la livraison d'armes chimiques. L'UE avait déjà adopté des mesures restrictives à l'encontre de hauts fonctionnaires, la dernière décision prise en ce sens, en raison de l'utilisation d'armes chimiques, étant intervenue le 4 mars 2017.

La décision d'aujourd'hui porte à **255 personnes** le nombre total de personnes soumises à une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et à un gel de leurs avoirs au motif qu'elles sont responsables de la répression violente exercée à l'encontre de la population civile en Syrie, qu'elles tirent profit du régime ou lui apportent leur soutien, et/ou qu'elles sont associées à de telles personnes.

En outre, **67 entités** font l'objet d'un gel des avoirs. Plus largement, les sanctions actuellement en vigueur à l'encontre de la Syrie comprennent un embargo pétrolier, des restrictions frappant certains investissements, un gel des avoirs détenus par la banque centrale syrienne dans l'UE et des restrictions frappant les exportations d'équipements et de technologies susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne, ainsi que d'équipements et de technologies destinés à surveiller ou intercepter les communications Internet ou les communications téléphoniques. Ces mesures ont été prorogées en dernier lieu le 29 mai 2017 et sont en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2018.

L'UE reste déterminée à trouver une **solution politique durable au conflit en Syrie** dans le cadre existant mis en place par les Nations unies. Ainsi qu'il est indiqué dans la stratégie qu'elle a adoptée à l'égard de la Syrie en avril 2017, l'UE est convaincue qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit, et elle soutient résolument le travail réalisé par l'envoyé spécial des Nations unies ainsi que les pourparlers intra-syriens menés à Genève.

En tant que principal donateur dans le cadre de l'action menée par la communauté internationale en réponse à la crise syrienne, avec plus de 9,4 milliards d'euros affectés collectivement avec ses États membres à l'assistance humanitaire et à l'aide au développement depuis le début du conflit, l'UE continue de soutenir la fourniture d'une aide humanitaire à tous les Syriens, y compris ceux qui vivent dans des zones assiégées ou difficiles d'accès. La réponse de l'UE comprend également un soutien aux institutions internationales qui s'emploient à faire en sorte que les auteurs d'actes de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international aient à répondre de leurs actes.

L'UE ne sera disposée à contribuer à la reconstruction de la Syrie que lorsqu'une transition politique globale, véritable et inclusive, négociée par les parties syriennes au conflit sur la base de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies et du communiqué de Genève de 2012, aura réellement été amorcée.

Les actes juridiques adoptés par le Conseil, y compris les noms des personnes concernées, sont publiés au Journal officiel du 18 juillet 2017.

[Syrie: réponse du Conseil à la crise](#)  
[Fiche d'information: l'UE et la crise en Syrie](#)

## Relations UE-Pakistan

Le Conseil a adopté des conclusions sur le Pakistan, dans lesquelles il a déclaré **qu'il est clairement dans l'intérêt de l'UE que le Pakistan soit stable, sûr et démocratique.**

Au cours de ces dernières années, la mise en œuvre du plan quinquennal destiné à renforcer les relations UE-Pakistan, adopté en 2012, a permis d'approfondir les relations bilatérales entre l'UE et le Pakistan. L'UE a également intensifié les dialogues institutionnels, notamment la coopération politique, la sécurité, la gouvernance et les droits de l'homme, les migrations, le commerce et l'énergie. D'autres dialogues ont été mis en place dans de nouveaux domaines, tels que la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération et le désarmement.

L'UE et le Pakistan travaillent actuellement à l'élaboration d'un cadre politique devant remplacer le plan quinquennal destiné à renforcer les relations UE-Pakistan, sous la forme d'un nouveau plan stratégique visant le même objectif.

[Lire le texte complet des conclusions du Conseil](#)

[Délégation de l'UE au Pakistan](#)

## Faire face au risque de famine

Le Conseil a adopté des conclusions intitulées "Faire face au risque de famine". Il y indique que **jamais les besoins humanitaires n'ont été aussi grands qu'en 2017**. Les crises chroniques de sécurité alimentaire sont nombreuses et quatre pays sont gravement menacés de famine: le Yémen, le nord-est du Nigeria, la Somalie et le Soudan du Sud, où quelque **20 millions de personnes pourraient mourir de faim**.

Dans ces conclusions, le Conseil rappelle que rien que cette année, l'UE et ses États membres ont collectivement fourni aux quatre pays menacés par la famine une aide humanitaire s'élevant à plus de 1,2 milliard d'euros, et il lance un appel à tous les donateurs, traditionnels et émergents, pour que des efforts supplémentaires soient déployés. Le Conseil note toutefois que l'argent n'est qu'une partie de la solution. Ces crises ont une origine humaine, elles sont enracinées dans les conflits et elles nécessitent des **solutions politiques qui dépassent l'aide humanitaire**.

[Lire le texte complet des conclusions du Conseil](#)

## **L'UE aux Nations unies**

Le Conseil a adopté des conclusions sur les priorités de l'UE aux Nations unies et à la soixante-douzième Assemblée générale des Nations unies.

La première des priorités de l'UE sera de **soutenir, de renforcer et de réformer les Nations unies et l'ordre mondial fondé sur des règles**. Pour la soixante-douzième Assemblée générale des Nations unies, l'UE axera ses efforts sur une gouvernance mondiale renforcée, sur la paix et la prévention des conflits et sur un programme pérenne pour le changement. L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que le thème des femmes, de la paix et de la sécurité, seront intégrés dans les trois domaines prioritaires.

[Lire le texte complet des conclusions du Conseil](#)

## **Relations UE-Liban**

Le Conseil a adopté la position de l'UE en vue du Conseil d'association UE-Liban, qui se tiendra le 18 juillet 2017.

[Page consacrée à la session du Conseil d'association UE-Liban](#)

## **Relations UE-ASEAN**

Le Conseil a approuvé le plan d'action ASEAN-UE (2018-2022). Ce plan énonce des objectifs et des orientations en ce qui concerne les relations entre l'UE et l'ASEAN. Il remplacera le premier plan d'action, qui vient à expiration à la fin de 2017. Il devrait être adopté lors de la conférence post-ministérielle UE-ASEAN qui se tiendra à Manille le 6 août 2017.

## **Sanctions de l'UE à l'encontre de la Libye**

Le Conseil a pris note de l'achèvement du réexamen des sanctions de l'UE à l'encontre de la Libye. Ce réexamen ne donnera lieu à aucune modification.

[Sanctions actuellement en vigueur à l'encontre de la Libye](#)

## **Sanctions de l'UE à l'encontre de la Corée du Nord**

L'UE a retiré une personne et trois entités de sa liste de sanctions au titre des mesures restrictives autonomes de l'UE, étant donné que cette personne et ces entités ont été inscrites en juin 2017 sur les listes de sanctions des Nations unies, qui sont intégralement transposées par l'UE.

## **Sanctions à l'encontre de la République démocratique du Congo**

Le Conseil a adopté des actes législatifs transposant dans le droit de l'UE la récente modification apportée au régime de sanctions des Nations unies par la résolution 2360 (2017) du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée le 21 juin 2017 à la suite de l'assassinat, en mars 2017, de deux experts des Nations unies en République démocratique du Congo. Cette résolution a élargi les critères de désignation qui régissent les sanctions, indiquant clairement que des personnes et des entités qui menacent des experts des Nations unies ou qui commettent des attaques contre ceux-ci peuvent également faire l'objet de sanctions.

## **Rapport sur la politique étrangère et de sécurité commune**

Le Conseil a approuvé le rapport PESC 2017. Ce rapport présente un aperçu des orientations en matière de PESC pour 2017, ainsi qu'un résumé des évolutions les plus importantes intervenues dans ce domaine en 2016.

Lire le rapport: 10650/17.

## **Relations avec le Kosovo**

Le Conseil a adopté une décision relative à la conclusion de l'accord-cadre concernant la participation du Kosovo<sup>1</sup> aux programmes de l'UE, qui a été signé le 25 novembre 2016, en marge de la première réunion du conseil de stabilisation et d'association UE-Kosovo. Une fois mis en œuvre, cet accord-cadre permettra au Kosovo de participer à un certain nombre de programmes de l'UE, tels qu'Erasmus+, COSME, qui aide les petites et moyennes entreprises à accéder aux marchés dans l'UE et au-delà, Europe créative, qui soutient les secteurs de la culture et de l'audiovisuel, et Citoyens pour l'Europe, qui encourage la participation démocratique des citoyens au niveau de l'UE. La participation du Kosovo à ces programmes permettra de renforcer encore les liens entre les sociétés de l'UE et du Kosovo, en particulier entre les jeunes générations.

---

<sup>1</sup> Les références au Kosovo sont sans préjudice des positions sur le statut et sont conformes à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

## **Relations UE-République de Moldavie**

Le Conseil a approuvé le programme d'association UE-République de Moldavie. Ce document définit les actions prioritaires liées à la mise en œuvre de l'accord d'association UE-République de Moldavie et porte sur la période 2017-2019. Le programme d'association est un document conjoint de l'UE et de la République de Moldavie. Il devrait donc être officiellement adopté par le Conseil d'association UE-République de Moldavie.

---